

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Saisie du 23 mai dernier à Bonsecours

### La SPA de l'Estrie procède à l'adoption de certains chiens

**Sherbrooke, le 24 juillet 2014** – La Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie a procédé hier soir, ainsi que dans la soirée du 17 juillet dernier, à l'adoption de certains chiens provenant de la saisie qu'elle a effectuée le 23 mai dernier dans une installation d'élevage à grande échelle située dans la région de Bonsecours.

Les quelque 125 personnes qui avaient manifesté un sérieux intérêt à adopter l'un de ces chiens dans les jours qui ont suivi dans la saisie ont récemment été conviées par la SPA de l'Estrie à assister à l'une ou l'autre de ces deux soirées « privées ».

*« Un groupe de 25 personnes, accompagnées de leur famille, s'est présenté à la première soirée, et ce fut presque autant à la seconde, explique la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Des gens de la région, mais également de l'extérieur, aussi loin que Québec, se sont déplacés afin d'offrir une nouvelle vie à ces chiens. Or, depuis, ce sont 41 chiens sur 60 que nous avons réussi à placer dans de bonnes familles et qui connaîtront des jours meilleurs. »* Au terme de ces deux soirées d'adoption, les quelques 19 chiens toujours disponibles pourront être visités par le grand public, et ce, dès ce matin à 10 h.

*« Comme vous le savez, au-delà de 200 chiens ont été saisis - dont plusieurs femelles gestante - et ont été transportés au refuge d'urgence du MAPAQ, rappelle madame Bergeron. En raison de notre capacité d'accueil limitée et des ressources humaines dont nous disposons, nous avons convenu de ne tenir que deux soirées d'adoption. Conséquemment, nous n'accueillerons pas d'autres chiens à nos installations; ils seront plutôt dirigés vers d'autres SPA et SPCA. Cette tâche ne relèvera pas de la SPA de l'Estrie, mais plutôt du MAPAQ. »*

Quant aux procédures légales de cette affaire, la porte-parole de la SPA de l'Estrie indique qu'elles suivent leur cours et que c'est le ministère de la Justice du Québec qui verra, en temps et lieu, à déposer ou non des accusations.

.../2

Rappelons que la SPA de l'Estrie a le mandat de voir à l'application des lois et des règlements en matière de protection et de bien-être animal sur le territoire de l'Estrie. Dans le cas de la saisie de Bonsecours, son équipe est intervenue notamment pour des raisons de négligence générale et de non-respect de certaines normes de garde prévues au *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens*, et ce, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, communément appelée P-42.

- 30 -

Source : Cathy Bergeron, responsable des communications  
819 821-4727, poste 109